

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° 1443

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 20

- I- Suppression de l'alinéa 5
- II- En conséquence, à l'alinéa 6 le « III » devient le « II »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si la vie de la femme enceinte, de l'enfant ou des enfants à naître est en danger, l'interruption de grossesse peut être proposée. Pourquoi vouloir ajouter un alinéa sur des réductions embryonnaires dans le cadre de grossesses multiples ?